

Vaxxins Covid : ça barde en Suisse pour Swiss medic et médecins vaccineurs

écrit par Chantal | 3 décembre 2022



L'avocat Philipp Kruse défend six clients affectés par les vaccins ARNm



L'avocat Philipp Kruse défend six clients affectés par les vaccins ARNm

Vaccination Covid-19: plainte en Suisse alémanique

Non-respect de la loi sur les produits thérapeutiques, lésions corporelles, mise en danger de la vie d'autrui: un avocat anti vaccin a déposé une plainte contre Swissmedic pour six clients.

Lors d'une conférence de presse tenue lundi, l'avocat Philipp Kruse a présenté la plainte qu'il a déposée en juillet dernier devant la justice bernoise au nom de six personnes qui ont subi des effets secondaires importants après avoir été vaccinées contre le Covid-19. Selon la SRF, qui relate l'affaire, la plainte de 300 pages est dirigée contre trois représentants de l'Autorité suisse d'autorisation et de surveillance des médicaments (Swissmedic) et cinq médecins de l'Inselspital de Berne.

Jusqu'au meurtre

Philipp Kruse est un avocat connu pour ses positions contre la

politique de vaccination de la Confédération et les mesures prises dans le cadre de la pandémie. Sa plainte conclut à une violation grave et durable des obligations fondamentales de diligence en matière de droit des produits thérapeutiques en approuvant l'administration des vaccins ARNm contre le Covid-19. D'autres chefs d'accusation sont également évoqués comme des lésions corporelles intentionnelles ou par négligence, la mise en danger de la vie d'autrui et le meurtre.

Effets secondaires

Parmi les six parties plaignantes, les dommages subis sont de diverse gravité: perte de cheveux, dérèglement du cycle menstruel, polyarthrite, myocardite, faiblesse musculaire, épuisement chronique et enfin décès d'une personne de 20 ans. Selon l'avocat alémanique, le lien avec la vaccination contre le Covid 19 a été confirmé par des experts dans cinq des cas qu'il défend. Concernant le défunt, le lien de causalité doit encore être prouvé sur la base d'examen pathologiques.

6006 cas graves sur 6,1 millions

Pour rappel, les deux principaux vaccins en Suisse, Moderna et Pfizer/BioNTech sont tous deux basés sur la technologie ARNm. [Selon les chiffres d'août 2022](#), 15 781 déclarations d'effets indésirables présumés de vaccins avaient été évaluées en Suisse. 9775 (61,9%) faisaient état d'effets présumés «non graves» et 6006 (38,1%) portaient sur des effets présumés «graves». Rappelons qu'à fin juin 2022, 6 120 101 personnes avaient été vaccinées en Suisse.

<https://www.lematin.ch/story/vaccination-covid-19-plainte-en-suisse-alemanique-327189188420>

Voir aussi :

Plainte pénale contre Swissmedic : La RTS parle pour la première fois des dommages causés par les vaccins

01.12.2022 | www.kla.tv/24273

Le lundi 14 novembre 2022, a eu lieu en Suisse une conférence de presse qui devait être le point de départ d'un bilan de ce qui s'est passé lors de la crise du Covid.

L'avocat Philipp Kruse a annoncé que lui et ses collaborateurs juridiques avaient déposé le 14 juillet 2022 une plainte pénale de 300 pages contre Swissmedic, l'autorité suisse d'autorisation et de surveillance des produits thérapeutiques, et contre cinq médecins vaccinateurs.

Cette plainte pénale a été présentée au public lors de la conférence de presse. A cette occasion, des victimes de la vaccination ont fait part de leurs souffrances et des experts internationaux ont évoqué les problèmes et questions en suspens concernant la « vaccination ».

Le soir du 14 novembre, même la radiotélévision suisse RTS a rendu compte de la conférence de presse de manière étonnamment objective dans l'édition principale du journal télévisé. Les personnes concernées et les avocats qui les représentaient ont pu s'exprimer en détail à la télévision suisse, sans que rien ne soit immédiatement objecté à leurs déclarations.

Thi Mai-Trang Jost est une victime de la vaccination et elle est représentée par la plainte pénale. Elle est aujourd'hui en fauteuil roulant et se plaint de fortes conséquences qu'elle attribue à la « vaccination » : « Avant, j'étais vivante, je pouvais marcher, peindre. Aujourd'hui, j'ai besoin d'aide. » Elle ne peut plus marcher ni se tenir debout correctement, ses articulations sont enflées et tout son corps lui fait mal. Elle souhaite maintenant sensibiliser le public aux effets secondaires des vaccins et le réveiller. Concernant la plainte pénale, Mme Jost déclare que son objectif est que Swissmedic

assume sa responsabilité. Elle reproche à l'autorité d'avoir sciemment mis des personnes dans cette situation. Au journal télévisé, on pose alors à Daniel Theis, rédacteur scientifique de la RTS, la question légitime de savoir ce que la vaccination a apporté et si les avantages justifient les effets secondaires. Il a répondu que les données avaient montré que la vaccination Covid était la solution pour sortir de la crise, mais qu'il manquait des données pour tirer d'autres conclusions, notamment sur l'utilité des rappels pour les plus jeunes.

Au vu des centaines de milliers de déclarations de dommages liés à la vaccination dans le monde, cette réponse semble quelque peu étrange. On peut également se demander pourquoi la RTS n'a pas posé bien plus tôt de telles questions critiques au Conseil fédéral suisse et à ses offices compétents, ainsi qu'à la Task Force Covid-19. Au lieu de cela, la RTS a toujours été, avec la plupart des médias de masse, le porte-parole de la politique du Covid avec ses mesures disproportionnées et sa propagande en faveur de la vaccination. On attend avec impatience de voir comment le paysage médiatique va évoluer et se résoudre à s'excuser auprès de la population pour les dommages causés.

Le lien suivant vous permet de visionner la conférence de presse d'environ deux heures dans son intégralité

Et le lien suivant permet de télécharger la plainte pénale complète et d'autres documents à ce sujet :

<https://plaintecorona.ch/plainte-penale/>